

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

---

**Direction des infrastructures de transport**

**Décision du 17 juin 2020**  
**relative à l'approbation des modifications du schéma directeur de signalisation de**  
**l'autoroute A7 (section : bifurcations de A46 à A8)**

NOR : TRET2015526S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de la transition écologique et solidaire, et le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu les demandes en date du 29 mars 2019 et 4 mars 2020 de la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF), visant à modifier le schéma directeur de signalisation directionnelle de l'autoroute A7 ;

Vu les avis des inspecteurs généraux routes des 20 décembre 2019 et 19 mai 2020.

**Décident :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont approuvés les modifications du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A7 (section : bifurcations de A46 à A8), figurant en annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée au président de la société ASF et aux préfets coordonnateurs des itinéraires routiers Méditerranée et du Centre-Est, qui sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le : 17 juin 2020

La ministre de la transition écologique et  
solidaire,  
Pour la ministre et par délégation :  
La directrice des infrastructures de transport,

et

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la  
transition écologique et solidaire, chargé des  
transports,  
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :  
La directrice des infrastructures de transport,

**Signé**

Sandrine CHINZI